

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 28 juillet 2014

Convocation le 21 juillet 2014

Le lundi 28 juillet le Conseil Municipal s'est réuni à 20 heures, légalement convoqué au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de monsieur ALLOUCHERY Jean-Marie, le Maire.

Présents : Tous les membres en exercice **Absent** : M. DEMAGNY André
Mme Gaëlle DRAVIGNY a été élue secrétaire de séance.

- **Lecture du compte rendu du 23 juin 2014**
- **Décharge municipale**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux dépôts sauvages ont été constatés à la décharge du lieu-dit « les craies », l'un composé de big-bags contenant des déchets de chantier et l'autre de thuyas de grande taille. L'entreprise de maçonnerie responsable du 1^{er} dépôt, après avoir été mise en demeure d'enlèvement, a repris ses déchets. Les thuyas seront brûlés en temps voulu.

Monsieur le maire exprime ensuite son souhait de réglementer l'utilisation du dépôt communal du lieu-dit « les craies » par un arrêté municipal dans lequel il sera précisé que seuls les habitants de Chamery pourront déposer, avec son autorisation ou de celle de ses représentants, des gravats et les végétaux de grande taille qui ne seraient pas acceptés à la déchetterie d'Ecueil.

Il propose aussi, en réponse à la question de Monsieur LALLEMENT Pascal concernant l'élimination des ceps atteints par la maladie du bois l'ESCA, que les viticulteurs qui le souhaitent puissent les brûler au dépôt communal avec son autorisation ou celle de ses représentants.

- **Chemin forestier : réglementation de la circulation dans la forêt communale**

Monsieur le 1^{er} Adjoint explique au conseil qu'il devient nécessaire de réglementer la circulation des engins motorisés dans la forêt communale dans le but de préserver les espaces naturels ainsi que les chemins. Il demande aussi que des barrières soient posées à l'entrée de certains chemins. Le Conseil exprime son accord sur cette mesure allant dans le sens de la protection de l'environnement.

Un arrêté sera pris par le Maire

- **BANC EGLISE DE CHAMERY**

Délibération n°38.2014

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise NOEL Romuald pour la réalisation de 2 bancs d'église (4 places et 2 places), à l'église de Chamery.

- Le conseil municipal à l'unanimité accepte le devis d'un montant de 6 803.22€ HT soit 8 163.87€TTC.
- Cette somme sera inscrite au budget 2014 sur le compte 2313.

- **Maisons**

✚ **Levée des réserves** : Mardi 05 Aout 2014 à 14h00 sur place.

Mise en locations des maisons : ***Délibération n°39.2014***

Monsieur le Maire présente les dossiers de demande de locations reçues par l'agence espace COLBERT, mandatée par la commune pour les 2 maisons situées 28 rue de la Vigneulle. Les loyers étant fixés à 800€ et 900€.

7 dossiers sont présentés. 3 dossiers ne donnent pas suite, 1 dossier non déposé, 2 dossiers pour lesquels les ressources sont trop justes. 1 seul dossier est recevable pour la maison dont le loyer est à 800€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Propose la location à Mme DRAVIGNY Adeline pour la maison située aux 800€ pour la maison située au 28B rue de la Vigneulle.

Aménagements extérieurs ***Délibération n°40.2014***

Monsieur le Maire présente 3 devis concernant l'aménagement extérieur : espaces verts (gazon, plantation arbustes) et pose d'une clôture situées 28 rue de la Vigneulle. Il précise que ses devis ont été établis à partir de propositions différentes et que la comparaison ne peut se faire qu'à partir de l'engazonnement.

- Entreprise LEROY Olivier : 843€ HT soit 1 011.60€ TTC (le gazon et la plantation d'arbustes).
- Entreprise LEDOUX Jardin : 2 420.50€ HT soit 2 904.60€ TTC (engazonnement et la clôture en panneaux rigides).
- Entreprise CONDETTE : 900€ HT soit 1 080€ TTC (engazonnement).

Le conseil municipal souhaitant que les travaux soient réalisés par une entreprise dont la spécialité est l'aménagement des espaces verts et que soient posées entre les deux maisons des panneaux occultant, après en avoir délibéré

- Accepte le devis de l'entreprise LEDOUX Jardin d'un montant de 2 420.50€ HT soit 2 904.60€ TTC comprend l'engazonnement et la clôture en panneaux rigides.
- Cette somme sera inscrite au budget 2014 sur le compte 2313.

Personnel

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'annuler la délibération n°26.2014 du 12 mai 2014. L'objet de la délibération n'est pas conforme à l'évolution de carrière de M. VILAIN Joël. Le centre de gestion de la Marne demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer de nouveau.

Délibération n° 41.2014 : Détermination des taux de promotion pour l'avancement de grade
Annule et remplace la délibération n°26.2014 en séance du 12 mai 2014
Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité technique Paritaire, le taux de promotion permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les

conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 15 avril 2014

Le Maire propose à l'assemblée.

- de fixer le ou les taux de promotion suivant pour la procédure d'avancement dans la collectivité, comme suit :
 - o Adjoint technique territorial principal de 1ere classe : 100%

Le conseil municipal, ADOPTE :

- A l'unanimité des présents la proposition ci-dessus.

Vente terrain ZC 83 - lieu-dit « les craies » à M. Laurent FENEUIL

Délibération n° 42.2014

En vue de finaliser le projet d'acte de vente du terrain situé au lieudit « les craies », cadastré ZC 83 avec monsieur Laurent FENEUIL, monsieur le Maire rappelle que le prix de vente du terrain avait été fixé à 30€ le m² (*délibération n° 34.2013 en séance du 25 novembre 2013*).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise monsieur le Maire à signer l'acte de vente de terrain cadastré ZC 83 d'une superficie de 1 827m² auprès de Me REBOUL-DELLOYE Laurence, notaire à REIMS (51064) 18 rue de la Tirelire.
- La vente du terrain (54 810€) sera inscrite au budget 2014 sur le compte 024

• Questions diverses

Salle polyvalente :

Le remplacement de la serrure de la porte d'entrée de la salle polyvalente a été évoqué. Un devis est présenté pour un montant de 282.50€ HT soit 339€ TTC ;

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

Demande d'aménagement parking devant chez M. LECOINTRE Dominique

Pour répondre à la demande de Monsieur LECOINTRE de modifier l'aménagement du parking place de la Grande Fontaine, la commission voirie se donne rendez-vous le mercredi 29 juillet à 19 heures sur la place de l'église.

Action « panneau Radar Mobile »

Mme DEZOTHEZ Valérie présente le rapport de GROUPAMA suite à l'installation du radar mobile du lundi 14 mars au samedi 26 mars 2011.

5 483 véhicules ont été contrôlés. Le rapport est disponible au secrétariat de mairie.

Bâtiment de France

Monsieur le Maire et le 1^{er} Adjoint rencontreront Mme THEVENIN, cheffe du service territorial de l'architecture et du patrimoine, architecte des Bâtiments de France, le mercredi 29 juillet à 9h30, mairie de Chamery.

Monsieur le Maire a souhaité cet entretien suite aux différentes difficultés rencontrées dans les instructions des dossiers de permis de construire et de déclarations de travaux.

Aménagement chemin du Hasat

Mme LABBE Véronique signale que le chemin du Hasat se dégrade, la circulation y est de plus en plus problématique pour les riverains. Elle demande au conseil de se pencher sur le problème. Monsieur le Maire indique que ce problème sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil.

La séance est levée à 22 heures 30

Jean-Marie ALLOUCHERY

Régis HANON

Michel FRUIT

André DEMAGNY
(absent)

Victorien GUERLET

Véronique LABBÉ

Gaëlle DRAVIGNY

Jacky GUILPIN

Jocelyne DRAVIGNY

Benjamin FENEUIL

Valérie DEZOTHEZ